



## DEMANDE DE CONTROLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PREALABLE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

### Valant Bon de Commande

**A retourner, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre du Trésor Public à :  
Services des Eaux et de l'Assainissement de la ville de Feurs  
10 rue de la Minette - 42110 Feurs**

#### COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° TEL : .....

**Demande à ce que soit réalisé l'état des lieux de l'assainissement existant sur la propriété sise :**

ADRESSE : .....

SECTION ET N° (cadastre) de la (des) parcelles(s) : .....

REFERENCE ABONNE OD.....

LA VENTE IMMOBILIERE EST SUIVIE PAR L'AGENCE IMMOBILIERE :

NOM : .....

ADRESSE : .....

PERSONNE A CONTACTER : ..... N° TEL : .....

**LA VENTE IMMOBILIERE SERA REALISEE PAR L'OFFICE NOTARIAL :**

NOM : .....

ADRESSE : .....

PERSONNE A CONTACTER : ..... N° TEL : .....

**LA FACTURE SERA ADRESSEE A (cocher la case correspondante) :**

PROPRIETAIRE  AGENCE IMMOBILIERE  OFFICE NOTARIAL  AUTRE

Si autre, indiquer les coordonnées :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° TEL : .....

Le contrôle diagnostic effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle.

Tarif du contrôle 2020 : 120 € et 60 € Si contre-visite (pas de TVA sur l'assainissement)  
Après réalisation de la mise en conformité (<6 mois)

**Le contrôle de conformité est réalisé exclusivement par un représentant du service assainissement de la commune de Feurs**

*Date et Signature :*